



BULLETIN D'INSCRIPTION

I . R . F . C . L .

25, Rue Cruveilhier – 87000 LIMOGES
Téléphone 05.55.33.10.19. – Télécopie 05.55.32.17.72.
contact@irfcl-limoges.fr

Un bulletin par séminaire.
**A retourner à l'IRFCL complété avec
précision sous peine de nullité.**

Cabinet ou société

Siret Effectif + 11 - 11

Adresse

Tél Mail

Nom du responsable

Adhérent CJEC (20% de remise hors intra et e-learning) : oui non

Réf. :	<input type="checkbox"/> Inter	<input type="checkbox"/> Intra	<input type="checkbox"/> E-learning
Séminaire :			
Date(s) :	Lieu :		
NOM Prénom	Mail OBLIGATOIRE	Fonction	Prix H.T.
Signature et cachet obligatoires		Total H.T.	
		TVA 20 %	
		Total TTC	

MODALITES DE REGLEMENT : A réception de la facture

Réforme de la formation professionnelle => Arrêt de la subrogation de paiement des OPCO.

Les demandes de prise en charge sont à adresser à votre OPCO en amont de la formation.

Facture et attestation de fin de formation vous seront délivrées à l'issue de la formation.

Conditions générales de vente au verso.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – PRESENTATION

L'I.R.F.C.L. est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 25 rue Cruveilhier 87000 LIMOGES (France).

2 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'I.R.F.C.L. et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par l'I.R.F.C.L. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse précisée à l'article 1 – PRESENTATION.

3 – DEVIS ET PRIX

Formation intra : à la demande du client, l'I.R.F.C.L. établit un devis pour les prestations de formation demandées sur lequel il précise la nature de la prestation.

Formation catalogue : les prix affichés dans le catalogue de formation ou dans tout autre document ou site internet sont indiqués en euros hors taxe, ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Un forfait organisation est appliqué en sus du coût pédagogique pour les formations en présentiel.

Tous les prix affichés sont valables pour les dates annoncés et peuvent faire l'objet d'une réévaluation annuelle.

4 – INSCRIPTION

L'inscription peut se faire soit par l'envoi du bulletin d'inscription complété dans son intégralité, soit en ligne via le portail formation <http://portail-irfcl.cfpc.net/087>.

Le bulletin d'inscription peut être transmis par courrier ou courriel.

Pour toute inscription parvenue à l'I.R.F.C.L. moins de 5 jours avant la date de la formation, l'I.R.F.C.L. ne pourra garantir la fourniture de la documentation pour le jour de la formation.

Pour les formations dont le support n'est pas dématérialisé, l'I.R.F.C.L. s'engage à envoyer aux participants à l'issue de la formation le support écrit directement à son cabinet et dans les meilleurs délais.

5 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'I.R.F.C.L. fait parvenir au client, en triple exemplaire, une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'I.R.F.C.L. un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de fin de formation est remise par mail au participant après chaque formation.

Une facture est transmise au cabinet après chaque formation pour règlement.

6 – PAIEMENT DE LA PRESTATION

Une facture est adressée au cabinet après formation.

Le paiement de la prestation s'effectue à réception de la facture.

7 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Du fait de l'I.R.F.C.L. : Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session (selon le nombre minimum et maximum de stagiaires autorisées mentionné par la formation choisie), l'I.R.F.C.L. se réserve la possibilité d'ajourner la formation et d'informer les participants au plus tard six jours avant la formation.

Du fait de l'intervenant moins de six jours avant la formation : l'I.R.F.C.L. ne pourra être tenu responsable de cette annulation. La formation pourra être reprogrammée à une date ultérieure.

Du fait du client : il devra s'acquiescer d'une clause de dédit dédommagement :

- toute annulation faite jusqu'à huit jours calendaires avant le début de la formation n'entraînera aucun frais,

- toute annulation faite dans les 7 jours calendaires avant le début de la formation entraînera de plein droit et sans mise en demeure, une indemnité forfaitaire équivalente à 25 % du coût pédagogique

- pour toute absence non signalée et non justifiée au plus tard le jour de la formation, 100 % des droits d'inscriptions restent acquis à l'I.R.F.C.L.

Dans le cas où un participant ne pourrait y assister, le client conserve la possibilité de substituer au participant prévu à l'origine, un nouveau participant de son cabinet ayant le même profil et les mêmes besoins.

Toutes modifications et absences doivent être communiquées à l'I.R.F.C.L. par écrit.

8 – CONVOCATION

Les conditions de réalisation des formations sont indiquées sur le catalogue et autres documents d'information.

Une convocation est adressée par mail au participant au plus tard sept jours avant la formation.

9 – DOCUMENTATION

Les documents et notes sont remis à titre personnel. Ils ne peuvent être reproduits.

Le support dématérialisé est à télécharger via le portail formation I.R.F.C.L.

Les supports papiers sont transmis soit en début ou en fin de formation.

10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le client donne expressément son consentement à l'utilisation des données à caractère personnel le concernant recueillies aux termes de la commande, au titre du fichier de la clientèle de l'I.R.F.C.L., notamment aux fins de recevoir les offres commerciales de l'I.R.F.C.L. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppressions des données le concernant (loi 'Informatique et Liberté' du 6 janvier 1978).

L'I.R.F.C.L. s'engage à garder confidentielles toutes données communiquées par le client.

11 – DROIT D'AUTEUR ET MARQUES

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de Formation auprès du client, l'I.R.F.C.L. est susceptible de collecter des données personnelles relatives soit à ses contacts au sein de l'entreprise du client, soit aux personnes physiques participant à la formation commandée par le client.

Dans le cadre de leurs relations, l'I.R.F.C.L. et le client s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.

L'I.R.F.C.L. s'engage ainsi à traiter lesdites données personnelles dans le respect de cette réglementation, et à cet égard, s'engage à :

- ne collecter et traiter les données personnelles uniquement pour les finalités liées à l'objet de la formation, soit les finalités de gestion du processus de commande de formation, gestion du listing et de la planification des participants à la formation, gestion de la feuille d'émargement et de l'attestation de fin de formation des participants, réalisation de la facturation,
- préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles dès lors qu'il procède à leur collecte ou leur enregistrement dans le cadre de l'exécution de la formation,
- ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution de la formation,
- n'effectuer aucun transfert de données personnelles en dehors du territoire de l'Union européenne, hormis vers des pays tiers présentant un niveau de protection adéquat au sens des autorités de contrôle,
- mettre en place tout système de sécurisation des données qui serait requis,
- notifier toute violation, perte ou divulgation non autorisée de données personnelles collectées dans le cadre de l'exécution de la formation dans les conditions définies par la réglementation susmentionnée.

Il est rappelé qu'en application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les personnes physiques susvisées disposent sur les données personnelles les concernant les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition. Ces personnes seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'I.R.F.C.L., au courriel suivant : contact@irfcl-limoges.fr

12 – PREPOSES

Le client se porte garant envers le centre de formation du respect par ses préposés de toutes les obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales de vente.

13 – DROIT APPLICABLES – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'I.R.F.C.L. à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Limoges.